

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2002 A 20 HEURES

Convocation en date du 30 août 2002

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents :

M. VIERLING Fernand, Maire

M. PAULUS Jean-Paul, M. VOEGELE Paul, M. GEIST Patrick, M. VOLGRINGER Alphonse, Adjoint au Maire

M. TRIMBUR Franck, M. GUTHMULLER Roland, M. DURRHEIMER Rémi, Mme WARTZOLFF Monique,

M. KELLER Richard, M. FURST Denis, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés :

M. LANOIX Martin, M. SPITZER Gilbert, M. DAUL Claude, M. DOSSMANN Dominique,

Conseillers Municipaux

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2002

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2002 est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2001

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2001 et donne toutes les explications nécessaires par chapitre et par article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2001 se présentant comme suit, tel qu'il lui a été soumis par le Maire :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 076 855,79

Recettes 8 645 000,89

Excédent de clôture 6 568 145,10

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 4 032 156,75

Recettes 334 584,34

Déficit de clôture 3 697 572,41

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 2 870 572,69

SERVICE ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 95 690,67

Recettes 1 408 632,35

Excédent de clôture 1 312 941,68

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2 320 211,81

Recettes

Déficit de clôture 2 320 211,81

DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE : 1 007 270,13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	885,51
Recettes	117 245,01
Excédent de clôture	116 359,50

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 116 359,50

3 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2001

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion présenté par le comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2001.

Il précise que ce document est en parfaite concordance avec le compte administratif et certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures d'ordonnateur.

En conséquence, il propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par la comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2001;
- de déclarer que ce document n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4 - ENTRETIEN DES BOISERIES EXTERIEURES DE LA MAIRIE

En vue de l'exécution des travaux d'entretien des boiseries extérieures de la Mairie (volets, fenêtres et porte d'entrée) le Maire soumet à l'assemblée les offres de prix proposées par les entreprises de peinture qui ont bien voulu répondre à la consultation, à savoir :

- LANG & FILS de Weitbruch	1.651,12 € HT
- KRATZEISEN de Brumath	2 461,73 € HT
- KLEINMANN de Brumath	3.378,34 € HT
- ALDECO de Niederschaeffolsheim	3.936,05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de l'entreprise LANG & FILS de Weitbruch et de lui confier les travaux d'entretien des boiseries extérieures de la Mairie conformément à son devis du 1^{er} août 2002 s'élevant à la somme de 1.651,12 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer le bon de commande ainsi que tout autre document y relatif.

5 - ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

Ce point de l'ordre du jour concernant le renouvellement du mobilier d'une salle de classe est remis à une séance ultérieure. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide néanmoins d'acquérir dans l'immédiat un meuble de rangement sans portes à HT 238,10 € ainsi qu'un tableau liège à 65 € HT auprès de la Société Bureau-Bibliothèque Scolaire de Kaysersberg, soit un montant total de 303,10 € HT.

6 - PARTICIPATION AUX CHARGES DU PRESBYTERE DE KRIEGSHEIM

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'assemblée avait précédemment donné son accord à une participation de la collectivité aux charges du presbytère de Kriegsheim au titre de l'année 1999.

Il précise qu'il appartient aux élus de décider à présent d'une participation éventuelle relative à l'année 2000 ainsi que pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 30 septembre 2001. Il présente à cet effet les conventions proposées par la commune de Kriegsheim portant d'une part sur une participation de 11.982,60 F au titre de l'année 2000 et d'autre part sur une participation de 17.701,28 F au titre des neuf premiers mois de l'année 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux charges du presbytère de Kriegsheim au titre des deux périodes concernées et d'autoriser le Maire à signer les deux conventions rédigées le 1^{er} octobre 2001.

7 - REGULARISATION INDICIAIRE DU TRAITEMENT DE MADAME JOELLE FUHRMANN, ATSEM

Le Maire informe les élus que par lettre du 20 juin 2002, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin demande de fixer la rémunération de Madame Joëlle FUHRMANN, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) sur la grille afférente à ce grade, évitant ainsi de verser une indemnité différentielle jusqu'à hauteur du SMIC.

S'agissant d'un agent non titulaire, une délibération du Conseil Municipal qui fixe son niveau de rémunération doit être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à titre de régularisation à compter du 1^{er} octobre 2001 :

- d'appliquer les indices afférents au 1^{er} échelon du grade d'ATSEM, Echelle 3 de rémunération, indices brut 251, majoré 263, à la rémunération de Madame Joëlle FUHRMANN,

- d'autoriser, le Maire à prendre un arrêté modificatif portant application des ces nouveaux indices, ainsi que tout autre document y relatif.

8 - MIGRATION DES LOGICIELS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire soumet aux élus la proposition de la société MAGNUS consistant à migrer vers leurs produits les logiciels de la gamme SIRIUS abandonnée en fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du 9 août 2002 portant sur un montant de HT 2.730 € et autorise le Maire à signer le bon de commande ainsi que le contrat de maintenance y relatif.

9 - AMENAGEMENT DE LA RD 139 ET DES ACCES A L'ECOLE DEMANDE D'EXONERATION DES PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les travaux d'aménagement de voirie et des accès à l'école ont été effectués par l'entreprise TRABET de Haguenau.

En raison du retard d'attribution du marché départemental également confié à ladite société et dans un soucis de parfaite coordination de pose des enrobés, le délai de réalisation a été légèrement dépassé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à la clause d'application des pénalités de retard prévue dans le cadre des dispositions du C.C.A.P. et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce point de l'ordre du jour.

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 3 septembre 2002

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,